



SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION n° 2023-09-257 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 13/09/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Le Sully" à Coutras, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 49

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Thierry LAFAYE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Philippe MARIGOT, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 23

Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH, Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE, Jean Claude ABANADES, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Emeline BRISSEAU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, David RESENDÉ, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Philippe BUISSON, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Gérard MOULINIER pouvoir à Hervé ALLOY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
CONVENTION ANNUELLE DE VERSEMENT AU CONSEIL
AU DROIT (CDAD) DANS LE CADRE DU POINT JUSTICE

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 - 2/2
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230920-2023_09_257-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la politique de la ville et du CISPD,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 13.03.024 en date du 7 mars 2013 relative à l'adhésion de La Cali au Groupement d'intérêt public (GIP) du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de la Gironde,

Vu la signature de la convention constitutive du Point d'Accès aux Droits de La Cali en date du 30 janvier 2015,

Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2018.12.055 en date du 3 décembre 2018 relative à l'avenant de la convention constitutive du Point d'Accès aux Droits,

Vu la délibération du Bureau communautaire n° 2022.07.056 en date du 18 juillet 2022 relative à l'avenant de la convention constitutive du Point d'Accès aux Droits, renommé à l'échelle nationale « Point-justice »,

Considérant que dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville et de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali porte depuis octobre 2015 un Point-justice en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de la Gironde, avec trois antennes : Libourne, Coutras, Saint Denis de Pile.

Considérant que le CDAD met en œuvre les orientations nationales et départementales en matière d'accès au droit, coordonne les lieux d'accès aux droits et accompagne le développement d'actions au plus près des populations. Aussi, La Cali et le CDAD financent le fonctionnement du Point-justice à travers les structures intervenantes.

Considérant que pour 2023, trois associations seront financées par La Cali à hauteur de 8 425€ et par le CDAD à hauteur de 9 965€. Ce dernier finance également d'autres intervenants au Point-justice (avocat, ...) sans participation financière de La Cali.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer avec le Conseil département d'accès au droit (CDAD) la convention annuelle 2023
- verser au CDAD la subvention de 8 425€

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne le 28 septembre 2023

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
et par délégation
Philippe BUISSON,
Président de la Communauté d'Agglomération du
Libournais,
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,
Vice-présidente,
Secrétaire de séance